

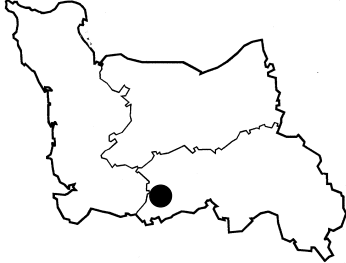
Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB014

Rivière la Varenne



N° du site : **AB014**

Date de mise à jour **27 Juillet 2000**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.

Date : **28 Juin 1993**

Longueur : **22 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.

Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.

De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
Services de l'Etat

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

D'une longueur de 59,5 km, la Varenne correspond à une rivière du socle armoricain, affluente de la Mayenne. Son bassin versant occupe une superficie de 676,3 km² et se situe dans un contexte géologique composite constitué de terrains briovériens schisteux et paléozoïques schisto-gréseux. La pluviosité importante, comprise entre 900 et 1000 mm/an, détermine des crues très puissantes. Pendant la période estivale, les étiages sont sévères, moyennement soutenus par les barres de grès paléozoïques et le massif granitique cadomien (débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 1,6 l/s/km² au niveau de Saint-Bomer-les-Forges).

L'Arrêté Préfectoral vise le cours principal de la Varenne médiane, de son confluent avec la Halouze situé au lieu-dit le Moulin d'Auvilliers à son confluent avec l'Egrenne, soit un total linéaire de l'ordre de 22 km.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif de préserver les habitats aquatiques liés à la reproduction et à la croissance de la Truite fario.

Le lit et les berges globalement bien préservés, ainsi que l'absence de problème majeur de qualité d'eau, font de la Varenne une très bonne rivière salmonicole, comportant notamment de nombreuses zones de grossissement. Sa capacité d'accueil (diversité et abondance des caches), estimée à 4000 individus capturables par an, est restée quasiment intacte. Toutefois, malgré la présence d'affluents quasi-conformes sur le contexte (Andainette, Halouze), le recrutement ne parvient pas à saturer cette capacité d'accueil, du fait de la faible pente de la tête de bassin peu propice au frai des salmonidés et du recalibrage d'un grand linéaire de ruisseaux.

Chez la Truite fario (*Salmo trutta fario*) qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :

Toujours sur le plan piscicole, les conditions physiques du milieu sont également favorables au Chabot (*Cottus gobio*, 11 individus/100m² en septembre 1997 à Saint-Bomer-les-Forges), espèce polluo-sensible caractéristique des fonds caillouteux, et à la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) qui vit dans les bancs de sables et de graviers.

GESTION :

L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.

Commune(s) :

61024 BANVOU
61091 CHAMPSECRET
61145 DOMFRONT
61146 DOMPIERRE
61201 LA HAUTE-CHAPELLE
61369 SAINT-BOMER-LES-FORGES
61421 SAINT-MARS-D'EGRENNE
61487 TORCHAMP

Un entretien doux et raisonné, visant à pérenniser l'optimum des capacités d'accueil de la rivière, est nécessaire au maintien du peuplement de Truite fario.

Eléments de bibliographie

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagnes 1990, 1992 puis 1995 à 1997.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0135 0003 - La Varenne et ses affluents. DIREN de Basse-Normandie.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.